



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 10 avril 2024, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Était absente :

Mme Sylvie Roussel Mun. Notre-Dame-du-Laus

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe (en visioconférence) et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 16.

24-04-4224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 AVRIL 2024

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 10 avril 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4225

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2024

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 28 mars 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4226

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4227

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2024

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 mars 2024, totalisant une somme de 384 080,00 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

24-04-4228

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 31 MARS 2024

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 31 mars 2024, totalisant une somme de 750 239,72 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 18 mars 2024 : Rencontre avec le MELCCFP concernant l'agrandissement du LET
- 21 mars 2024 : Formation ADMQ
- 21 mars 2024 : Visioconférence avec AgriRécup concernant la planification du point de dépôt et des communications
- 21 mars 2024 : Comité de vigilance
- 27 mars 2024 : Rencontre avec nos consultants concernant la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux

TRAVAUX SUR LE SITE

Envoi de ballots de plastique

Biomasse forestière : 55,94 Tm en mars 2024
Biomasse urbaine : 37,51 Tm en mars 2024

Présentation des photos
AgriRécup : Installation du point de dépôt
Écocentre : Aire de triage et de stockage

24-04-4229

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU MONTANT DE 3 700 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 700 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
33	888 600 \$
76	1 613 000 \$
67	1 198 400 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence :

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 33, 76 et 67, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre avait le 17 avril 2024, un emprunt au montant de 888 600 \$, sur un emprunt original de 1 913 700 \$, concernant le financement du règlement numéro 33 ;

ATTENDU QUE, en date du 17 avril 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 avril 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'EN conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 33 ;

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 avril 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président, M. Jean Gascon et le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES
597 BOUL ALBINY-PAQUETTE
MONT-LAURIER, QC
J9L 1L5

8. Que les obligations soient signées par le président, M. Jean Gascon et le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 33, 76 et 67 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 avril 2024, le terme original des règlements d'emprunts numéro 33, soit prolongé de 5 jours.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4230

SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	10 avril 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 avril 2024
Montant :	3 700 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 33, 76 et 67, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2024, au montant de 3 700 000 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C — 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C — 27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 — VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

298 000 \$	5,000 00 %	2025
312 000 \$	4,750 00 %	2026
328 000 \$	4,550 00 %	2027
344 000 \$	4,450 00 %	2028
2 418 000 \$	4,400 00 %	2029

Prix : 98,629 00 Coût réel : 4,813 77 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

2 —FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
298 000 \$	4,900 00 %	2025
312 000 \$	4,700 00 %	2026
328 000 \$	4,600 00 %	2027
344 000 \$	4,550 00 %	2028
2 418 000 \$	4,550 00 %	2029
Prix : 98,713 00	Coût réel : 4,916 83 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. Michel Daigle et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 700 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président, M. Jean Gascon et le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE le président, M. Jean Gascon et le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité

TAMISAGE DU COMPOST — SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU les besoins de la Régie pour le tamisage du compost mature ;

ATTENDU que la Régie peut donner un contrat de gré à gré, et ce, selon sa politique de gestion contractuelle ;

24-04-4231



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU la demande de prix effectué auprès de Location Richer et qui va comme suit ;

Location	Prix (avant taxes)
Tamiseur	420 \$/h

ATTENDU que Location Richer a effectué le tamisage du compost en 2023 et qu'il connaît les installations de la Régie ;

ATTENDU que la Régie estime à 80 h le temps nécessaire pour tamiser le compost ;

ATTENDU que Location Richer peut laisser sur place son tamiseur et qu'il est possible pour la Régie et Location Richer de s'entendre sur les plages horaires où sera effectuées ledit tamisage ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 28 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre donne le contrat de tamisage du compost à Location Richer, pour une somme de 420 \$/h (prix plus taxes), et ce, pour une période d'environ 80 h.

De plus, cette dépense sera prise dans le compte : 50 125 — Location tamiseur.

ADOPTÉE à l'unanimité

APPEL D'OFFRES — COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que Éco Entreprises Québec a été mandaté par Recyc-Québec pour effectuer la gestion des matières recyclables au Québec, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est devenue un fournisseur de services pour éco Entreprises Québec ;

ATTENDU Que la Régie doit procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables, pour un contrat de 4 ans plus 16 mois d'option, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025.

ATTENDU Que éco Entreprises Québec autorise la Régie à procéder à son appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables, le 11 avril 2024, comme mentionné dans son courriel du 27 mars 2024.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 28 mars 2024.

24-04-4232



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que la Régie procède à un appel d'offres pour la collecte et le transport de la gestion des matières recyclables, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), et ce, selon son devis d'appel d'offres de mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4233

APPEL D'OFFRES — COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES, RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS.

ATTENDU la fin du présent contrat de collecte et de transport des matières organiques, résiduelles et encombrants, le 31 décembre 2024.

ATTENDU que les besoins de la Régie ;

ATTENDU que la Régie doit procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques, résiduelles et encombrants pour un contrat de 4 ans plus 16 mois d'option, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 28 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie procède à un appel d'offres pour la collecte et le transport de la gestion des matières organiques, résiduelles et encombrants, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), et ce, selon son devis d'appel d'offres de mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4234

GESTION DES CENDRES

ATTENDU que la Régie reçoit les cendres industrielles des industries de son territoire ;

ATTENDU les besoins en gestion pour la valorisation desdites cendres industrielles ;

ATTENDU que la Régie peut donner un contrat de gré à gré, et ce, selon sa politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'après négociation, avec l'entrepreneur actuel, la Régie est arrivée à une entente de service dont voici les principaux points :

Pour l'entrepreneur :

- Devient entièrement responsable de l'aire de refroidissement des cendres industrielles (autant pour le volet distribution de cendres chez les clients que l'entreposage et l'entretien de l'aire de réception)
- Achète la pelle John Deere 270 LC, 1998, # de série FF0270X070289, pour une somme totale de 10 000 \$ (plus taxes)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Pour la Régie :

- Paie une somme de 2,75 \$/Tm (plus taxes) pour la valorisation des cendres industrielles
- Responsable d'effectuer les analyses nécessaires à la valorisation des cendres industrielles (1 analyse indépendante et 5 analyses à l'interne par année)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 28 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie laisse la gestion complète à Services sanitaires JLR Cloutier, selon l'entente de service entre les deux parties et que Service sanitaire JLR Cloutier achète la pelle John Deere, 270LC, 1998, # de série FF0270X070289, pour une somme totale de 10 000 \$ (plus taxes).

Il est également résolu que M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, signe tous les documents relatifs à la présente entente de service.

ADOPTÉE à l'unanimité

24-04-4235

LOCATION DE CAMIONS — COLLECTE COMMERCIALE DE CARTON

ATTENDU la résolution # 24-03-4217 Location de camions — collecte commerciale de carton ;

ATTENDU qu'il a été adopté que la Régie effectuerait la location de deux camions, auprès de Location Sauvageau, comme suit :

Camion de 18 pieds avec monte-charge	1 598 \$ plus taxes/mois
Camion de 16 pieds avec rampe	1 394 \$ plus taxes/mois

ATTENDU que les besoins de la Régie sont pour deux camions de 18 pieds ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 28 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie loue deux camions 18 pieds avec monte-charge auprès de Location Sauvageau pour 1 598 \$ plus taxes/mois/par camion, ce qui représente une dépense au lieu d'un camion de 18 pieds et un camion de 16 pieds. La différence de prix est de 204 \$ plus taxes/mois.

Cette dépense sera prise dans le compte : 50 125 — location de machinerie

La dépense sera remboursée par le Régime de compensation à la collecte sélective.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Poursuite des publicités sur Facebook

Poursuite des chroniques environnementales

10 avril 2024 : Visioconférence avec IGA de Ferme-Neuve pour
l'instauration du compostage.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Mélanie Grenier, représentante de Kiamika

Question : Serait-ce possible de faire parvenir les publicités mises sur
Facebook aux municipalités membres ? Idem pour les vidéos de
Éco Entreprises Québec.

La municipalité de Kiamika aimerait les utiliser pour leur journal
local et ses réseaux sociaux.

Réponse : Oui, la Régie vous fera parvenir le tout.

VARIA

M. Jean Gascon, président et représentant de Lac-Saint-Paul

Discussion au sujet de la prochaine assemblée générale annuelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il
est 20 h.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
(2) du Code municipal.

Jean Gascon, président